

Graminées fourragères et légumineuses à petites graines.

Marché intérieur et échanges intracommunautaires

P. Silhol, M.P. Debrabant

GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences), 44 rue du Louvre, F-75001 Paris ;
philippe.silhol@gnis.fr

Résumé

Les volumes de graminées fourragères et légumineuses à petites graines commercialisés peuvent varier dans des proportions importantes car les cycles d'utilisation de certaines prairies peuvent être longs. Les décisions de resemis sont particulièrement influencées par la climatologie. Certaines espèces ont des utilisations mixtes pour prairie ou couverture de sol. D'autres espèces sont d'utilisation exclusivement prairiale ou exclusivement en couverture de sol.

La répartition spatiale des marchés pour les principales espèces est présentée en s'appuyant sur les résultats d'une enquête réalisée par le GNIS en 2001.

L'approvisionnement du marché intérieur pour les graminées fourragères est réalisé pour la plupart des espèces, majoritairement à partir d'importations en provenance principalement du Danemark, mais aussi des Pays-Bas et de l'Allemagne. Une partie du marché intérieur est cependant, pour certaines espèces, approvisionnée à partir d'une production nationale. En légumineuses à petites graines, la situation est inverse. Hormis pour le trèfle blanc, la France est largement exportatrice.

Les semences fourragères font l'objet d'échanges extrêmement importants entre les pays de l'Union européenne. Les principaux pays acteurs sont présentés ainsi que leur importance respective.

Les variations de volume du marché des semences fourragères ont un caractère cyclique. A des phases de haut niveau succèdent des phases médiocres. La période quinquennale étudiée ci-après recouvre une partie d'un cycle. C'est pourquoi, la forte progression des ventes dont il sera question pour les campagnes 2002-2003 et 2003-2004 ne doit pas être comprise comme l'amorce d'une évolution structurelle favorable du marché. Les premières informations disponibles sur le marché de l'automne 2004 le confirment d'ailleurs.

1. Une forte variabilité en volume

Le marché des semences fourragères est caractérisé par une forte variabilité interannuelle de la demande. Ainsi, sur les 5 dernières campagnes, les niveaux de marché les plus hauts ont été respectivement d'un peu moins de 272 000 quintaux pour la campagne 2002/2003 et d'un peu plus de 313 000 quintaux pour 2003/2004, à comparer aux 243 000 quintaux des 3 campagnes précédentes (TABLEAU 1). Ces fortes progressions s'expliquent par des resemis de prairies, et ce dès l'automne 2003, suite à la canicule de l'été 2003.

Les variations relatives observées ont par ailleurs été plus fortes pour les graminées que pour les légumineuses à petites graines.

Une analyse sur une série plus longue montrerait que la forte variabilité du volume du marché n'a rien d'exceptionnel et qu'il est très dépendant des conditions climatiques de l'année. Les années favorables à la pousse de l'herbe conduisent les éleveurs à reporter à une date ultérieure les retournements de prairies anciennes. *A contrario*, une période de forte sécheresse suivie de conditions favorables, à l'instar de ce qui s'est passé en 2003, entraîne une forte demande en semences.

TABLEAU 1 – Evolution des ventes de semences fourragères en France (source GNIS).

Campagne	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Graminées prairiales (q)	187 094	186 796	192 478	211 942	249 239
(%, base 1999-2000)	100	100	103	113	133
Légumineuses petites graines (q)	56 096	56 178	50 599	59 943	63 998
(%, base 1999-2000)	100	100	90	107	114
Ensemble (q)	243 190	242 974	243 077	271 885	313 237

2. Des utilisations variées

– Des espèces fourragères... mais aussi pour couverture de sol

Sous le terme générique de "**fourragères**" sont regroupées des espèces destinées exclusivement à la production de fourrages fauchés ou pâturés avec des espèces utilisées pour partie, ou en totalité, en couverture de sol, en particulier sur jachère. Ces dernières utilisations concernent des graminées (ray-grass anglais, ray-grass d'Italie...) et des légumineuses à petites graines (trèfle violet, trèfle blanc...) semées en espèces pures ou en mélanges d'espèces (ARNAUD J.D., 2003).

En **utilisation prairiale**, les espèces peuvent être utilisées seules ou en association. Jusqu'à une période récente, les utilisateurs achetaient des semences en variétés pures ou des semences conditionnées en suremballages, où chaque variété est conditionnée séparément. Les quantités vendues en suremballages sont peu importantes. Une enquête réalisée par le GNIS au cours de la campagne 2001/2002 sur les ventes départementales de semences fourragères, a montré qu'elles représentaient 7% du marché. Depuis août 2004, la commercialisation de semences conditionnées directement en mélange est autorisée.

La **statistique agricole annuelle du SCEES** apporte peu de détails sur les utilisations prairiales des espèces (TABLEAU 2). On trouve sous la rubrique "prairies artificielles" : la luzerne, le trèfle violet et les autres légumineuses en espèce pure et mélanges. Les prairies temporaires, selon la définition du SCEES, sont des prairies semées depuis moins de 6 ans en graminées fourragères pures ou associées à des légumineuses. Le SCEES distingue le ray-grass d'Italie, les autres graminées pures, les mélanges de graminées et les associations de graminées et légumineuses.

TABLEAU 2 – Répartition des surfaces prairiales en 2003 (source SCEES).

Classement SCEES	Espèces	Surface (ha)
Prairies artificielles	Luzerne	311 000
	Trèfle violet	38 610
	Autres légumineuses et mélanges	33 360
Fourrages annuels	Ray-grass	179 000
Prairies temporaires	Ray-grass d'Italie	438 000
	Autres graminées pures	355 340
	Mélanges de graminées	1 842 000
	et associations graminées - légumineuses	

Le ray-grass d'Italie, s'il est de très courte durée (en particulier en dérobée), ainsi que le début et la fin de cycle de prairie de ray-grass (d'Italie, anglais ou hybride) sont répertoriés dans la rubrique "fourrages annuels - ray-grass". En revanche, s'il occupe le sol pendant une campagne agricole complète, il est par convention compté en prairie.

– Les différents types de prairies temporaires

L'enquête sur les pratiques culturales, réalisée par le SCEES en 2001, permet d'apprécier de façon plus précise l'importance en valeur relative des différentes espèces semées et les types d'associations pratiquées pour les prairies temporaires. Il est à noter que la méthode d'enquête utilisée ne permet d'apprécier la part des différentes espèces et associations qu'en valeur relative.

Les prairies de courte durée (ray-grass d'Italie et ray-grass d'Italie - trèfle violet) représentent 19% du total des prairies (TABLEAU 3). Les prairies de plus longue durée sont principalement semées avec une association ray-grass anglais - trèfle blanc (28%) et avec des mélanges complexes : association de plusieurs graminées et une, ou plusieurs, légumineuses (18%). Enfin, le ray-grass anglais semé en pur représente 11% des prairies temporaires.

Il est à noter que presque 80% de ces surfaces sont semées avec des semences certifiées.

TABLEAU 3 – Répartition des surfaces de prairies temporaires en 2001 (source SCEES).

Type de prairie temporaire	% total
Ray-grass d'Italie (RGI)	15%
RGI + trèfle violet	4%
RGA + trèfle blanc	28%
Mélange complexe	18%
Ray-grass anglais (RGA)	11%
Autres graminées (ou mélange de graminées)	5%
Dactyle + trèfle blanc	5%
Dactyle + luzerne	4%
Dactyle	3%
Autres	3%
Dactyle + fétuque élevée + trèfle blanc	2%
Fétuque élevée + trèfle blanc	2%
Fétuque élevée	1%
Ensemble des prairies temporaires	100%

– Les utilisations sur jachères

L'enquête SCEES 2001 apporte également quelques informations sur l'utilisation des graminées et légumineuses à petites graines **sur jachères**. Par ordre d'importance sont utilisés (TABLEAU 4) le trèfle violet, le ray-grass anglais, le ray-grass d'Italie et le trèfle blanc. De nombreuses autres espèces sont utilisées sur des surfaces plus faibles et représentent au total 22% des surfaces en jachères semées.

TABLEAU 4 – Répartition des surfaces de jachères semées en 2001 (source SCEES).

Type de jachère semée	% total	Type de jachère semée	% total
Moutarde blanche	16%	Trèfle blanc	8%
Trèfle violet	15%	Ray-grass + trèfle	6%
Ray-grass anglais	12%	Mélange	10%
Ray-grass d'Italie	11%	Autres espèces	22%
...		Ensemble	100%

3. Les graminées prairiales

– Evolution du marché intérieur

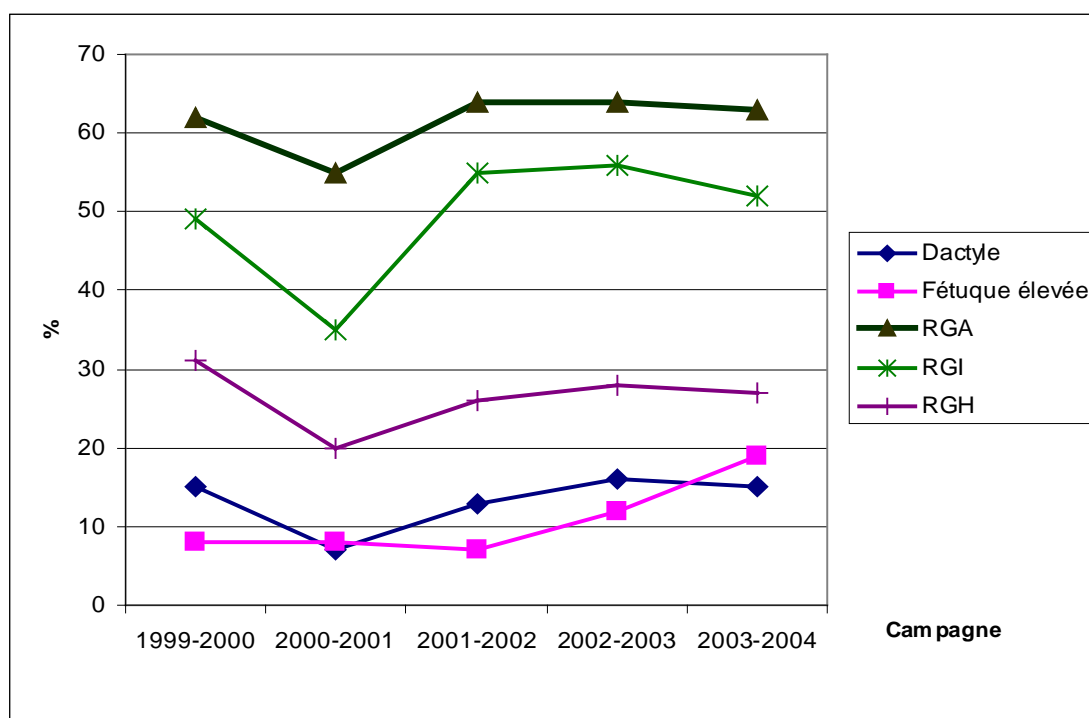
Les marchés les plus importants en volume sont ceux du ray-grass d'Italie (RGI) et du ray-grass anglais (RGA), suivis du dactyle, du ray-grass hybride (RGH) et de la fétuque élevée (TABLEAU 5). D'autres espèces telles les bromes, la fétuque des prés et la fléole sont également commercialisés, mais pour des volumes faibles ; dans le tableau, ces espèces sont regroupées dans la rubrique "autres".

TABLEAU 5 – Evolution des ventes de semences de graminées fourragères en France (quintaux ; source GNIS).

Campagne	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Dactyle	21 659	20 019	20 831	21 593	24 923
Féтуque élevée	12 173	9 954	12 241	11 790	15 208
RGH	15 685	14 175	15 528	17 185	20 570
RGA	62 282	63 188	65 011	69 431	72 500
RGI	66 574	71 355	70 533	82 854	106 341
Autres	8 721	8 105	8 334	9 089	9 697
Ensemble	187 094	186 796	192 478	211 942	249 239

La très importante progression des ventes de ray-grass d'Italie sur les deux dernières campagnes est la conséquence de la nécessité de renouveler rapidement des prairies après la canicule de l'été 2003. Les espèces à installation et production rapides, telles le ray-grass d'Italie ou le ray-grass hybride, ont été choisies préférentiellement.

FIGURE 1 -- Taux de couverture des ventes de semences de graminées prairiales par les imports (% source GNIS).



– Approvisionnement du marché

Le calcul du taux de couverture moyen des ventes intérieures par les importations sur les cinq dernières campagnes permet de distinguer deux groupes d'espèces (FIGURE 1) :

- Des espèces pour lesquelles le taux de couverture est élevé. C'est le cas du ray-grass d'Italie et du ray-grass anglais avec des taux respectivement de 50 et 60%. Pour des espèces plus marginales, le taux peut être plus élevé. Il est de 88% pour la fétuque des prés et de 100% pour la fléole.

- Des espèces avec des taux faibles ou très faibles. Il est de 27% pour le ray-grass hybride, de 13% pour le dactyle et de 11% pour la fétuque élevée.

– Origine des importations

Le Danemark est le principal fournisseur. A lui seul il fournit un tiers des volumes importés. Il est suivi des Pays-Bas avec 27%, de l'Allemagne avec 13% et de la Belgique avec 10%. La position du Danemark est notoirement dominante pour le ray-grass hybride (60%) et le ray-grass anglais (47%).

4. Légumineuses à petites graines

– Evolution du marché intérieur

La principale espèce commercialisée est la luzerne, suivie de très loin par le trèfle violet et le trèfle blanc (TABLEAU 6). D'autres espèces sont commercialisées avec des volumes moins importants. On peut citer entre autres : le trèfle incarnat, le trèfle d'Alexandrie, le trèfle de perse. Ces espèces, principalement utilisées en couverture de sol, sont regroupées sous la rubrique "autres légumineuses à petites graines".

TABLEAU 6 – Evolution des ventes de semences de légumineuses à petites graines en France (quintaux, source GNIS)

Campagne	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Luzerne	29 889	25 982	24 625	31 493	31 078
Trèfle violet	10 742	14 127	11 282	11 309	13 334
Trèfle blanc	7 065	8 235	8 073	9 514	9 613
Autres légumineuses à petites graines	8 400	7 835	6 619	7 627	9 973
Ensemble	56 096	56 178	50 599	59 943	63 998

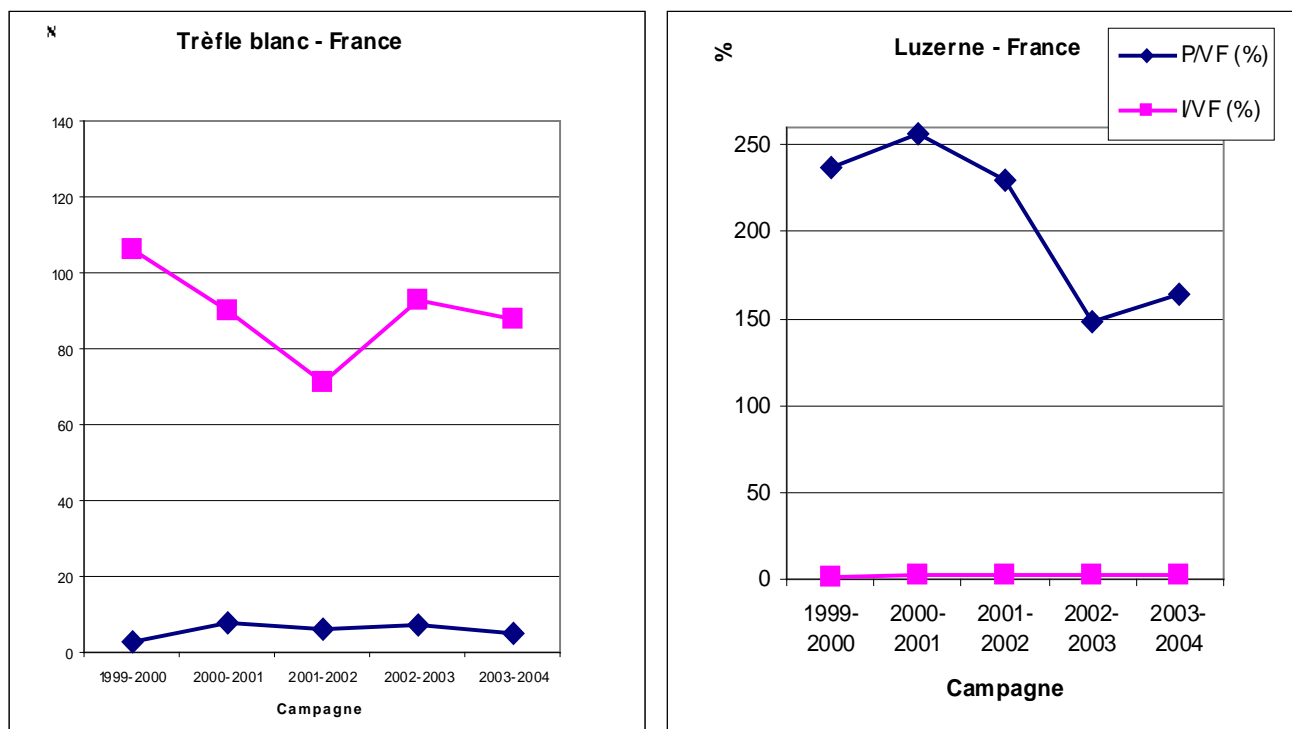
– Approvisionnement du marché

Le marché du trèfle blanc est approvisionné majoritairement par des importations (FIGURE 2). Sur la période étudiée, la production nationale ne couvre que 5% des besoins intérieurs. La même remarque peut être faite pour les espèces de moindre importance telles que le trèfle d'Alexandrie, le trèfle de perse et le trèfle hybride. En revanche, pour la luzerne, la France est excédentaire : 50% de la production est destinée aux marchés à l'exportation. De même pour le trèfle violet dont la production couvre les besoins du marché intérieur; environ un tiers de la production est exporté.

– Partenaires commerciaux

Les importations de trèfle blanc proviennent pour plus de 50% d'Australie et de Nouvelle-Zélande, et pour une part plus faible du Danemark (15%). Pour la luzerne, nos partenaires à l'export sont nombreux ; on peut citer, parmi les principaux et par ordre décroissant : l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark, l'Espagne, l'Autriche et la Suède.

FIGURE 2-- Taux de couverture des ventes intérieures de semences de trèfle blanc et luzerne par les imports et la production française (source : GNIS).
P/VF = Production en France / Ventes en France (%)
I/VF = Importation en France / Ventes en France (%)



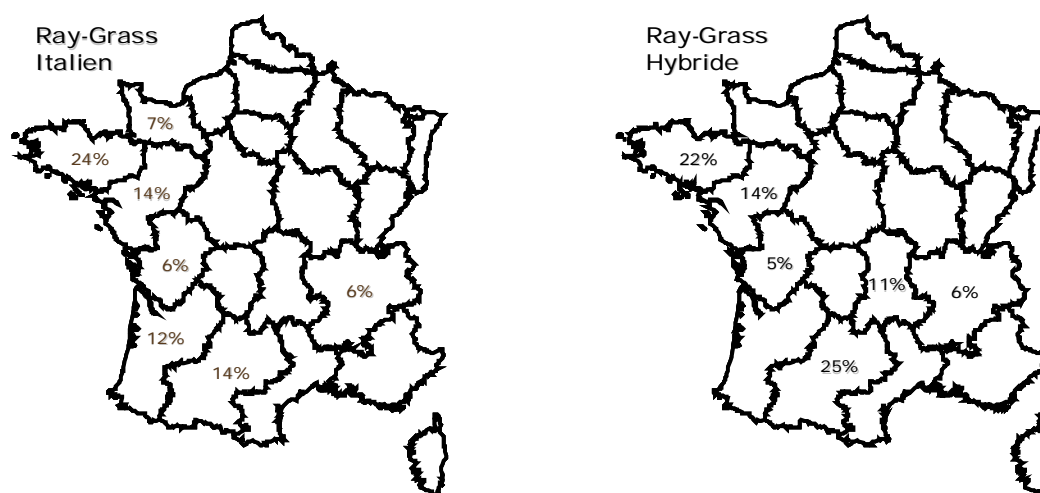
5. Localisation des marchés régionaux

La répartition des ventes de semences sur le territoire national diffère fortement selon les espèces.

Les données analysées ci-après sont issues de l'enquête du GNIS "Ventes départementales 2001/2002". Pour les espèces présentées, le marché par région administrative est exprimé en pourcentage du marché total. Les régions représentant moins de 5% du total national ne sont pas représentées.

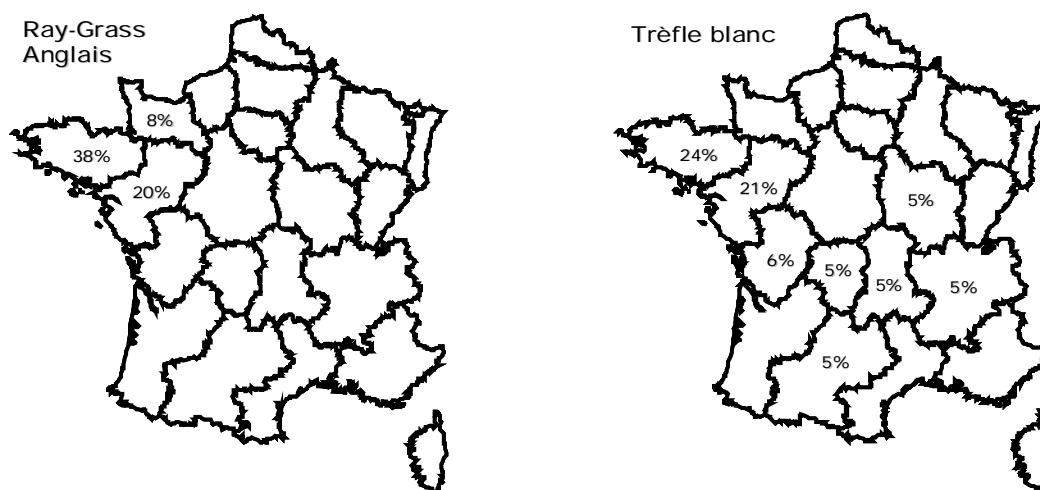
Les marchés des ray-grass d'Italie et hybride ont la même localisation géographique, c'est-à-dire principalement l'Ouest suivi de la moitié sud du pays (FIGURE 3).

FIGURE 3 – Répartition des ventes de semences de ray-grass d'Italie et ray-grass hybride par région (source : GNIS, 2001-2002).



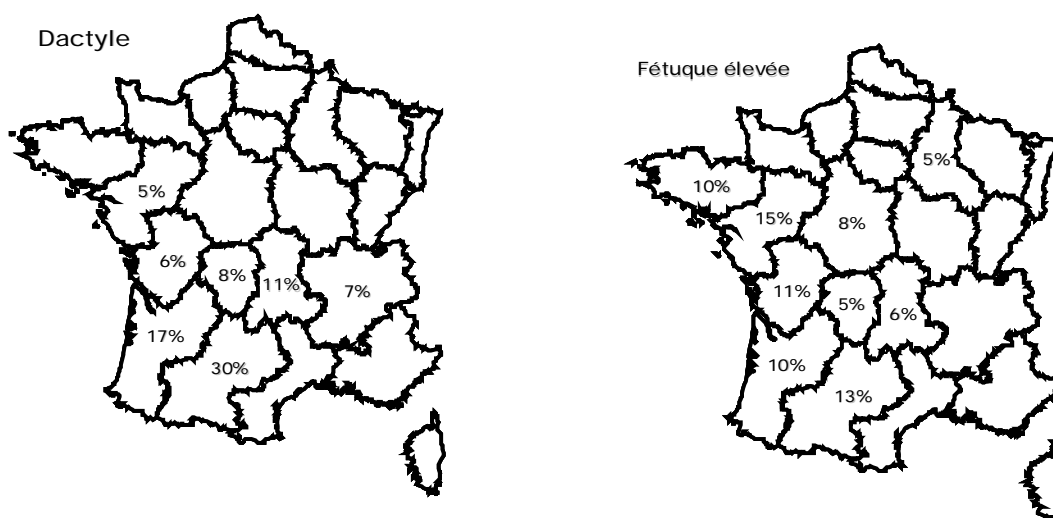
Le ray-grass anglais est utilisé dans les régions Bretagne, Normandie et Pays-de-la-Loire (FIGURE 4). Ces trois régions représentent 66% du marché. Le trèfle blanc est également fortement présent en Bretagne et Pays-de-la-Loire où il est semé en association avec le ray-grass anglais. Il est également présent, mais de façon plus diffuse, sur Midi-Pyrénées et sur une zone transversale allant de Poitou-Charentes à Rhône-Alpes.

FIGURE 4 – Répartition des ventes de semences de ray-grass anglais et trèfle blanc par région (source GNIS, 2001-2002).



Le dactyle est commercialisé dans la moitié sud de la France et principalement en Midi-Pyrénées et Aquitaine (FIGURE 5). La fétuque élevée est assez bien répartie sur une zone large allant de la Bretagne à Midi-Pyrénées.

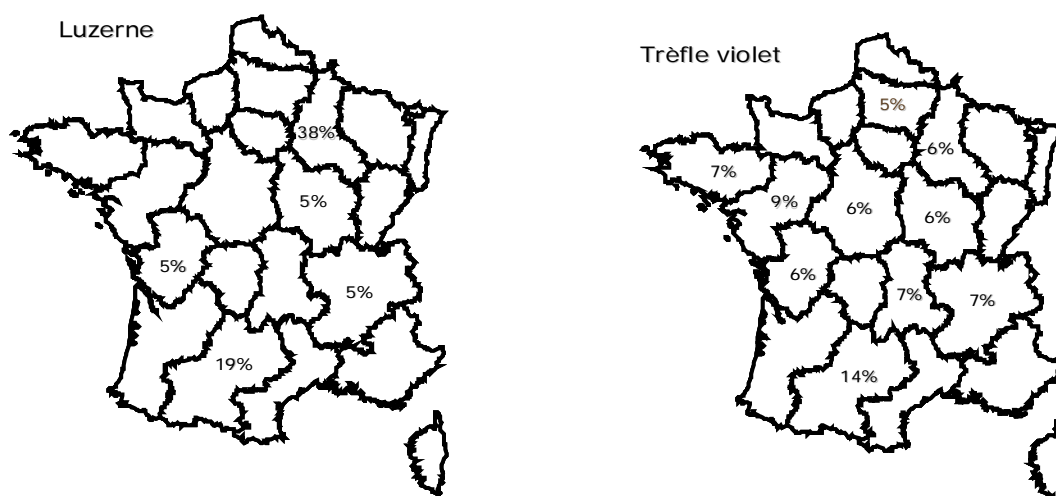
FIGURE 5 - Répartition des ventes de semences de semences de dactyle et fétuque élevée par région (source GNIS, 2001-2002).



Plus d'un tiers du marché de la luzerne se trouve en Champagne où cette culture est destinée à des utilisations industrielles de déshydratation (FIGURE 6). Le second marché se situe en Midi-Pyrénées avec 19% des ventes.

Le marché du trèfle violet est assez bien réparti sur tout le territoire, avec cependant une dominante en Midi-Pyrénées.

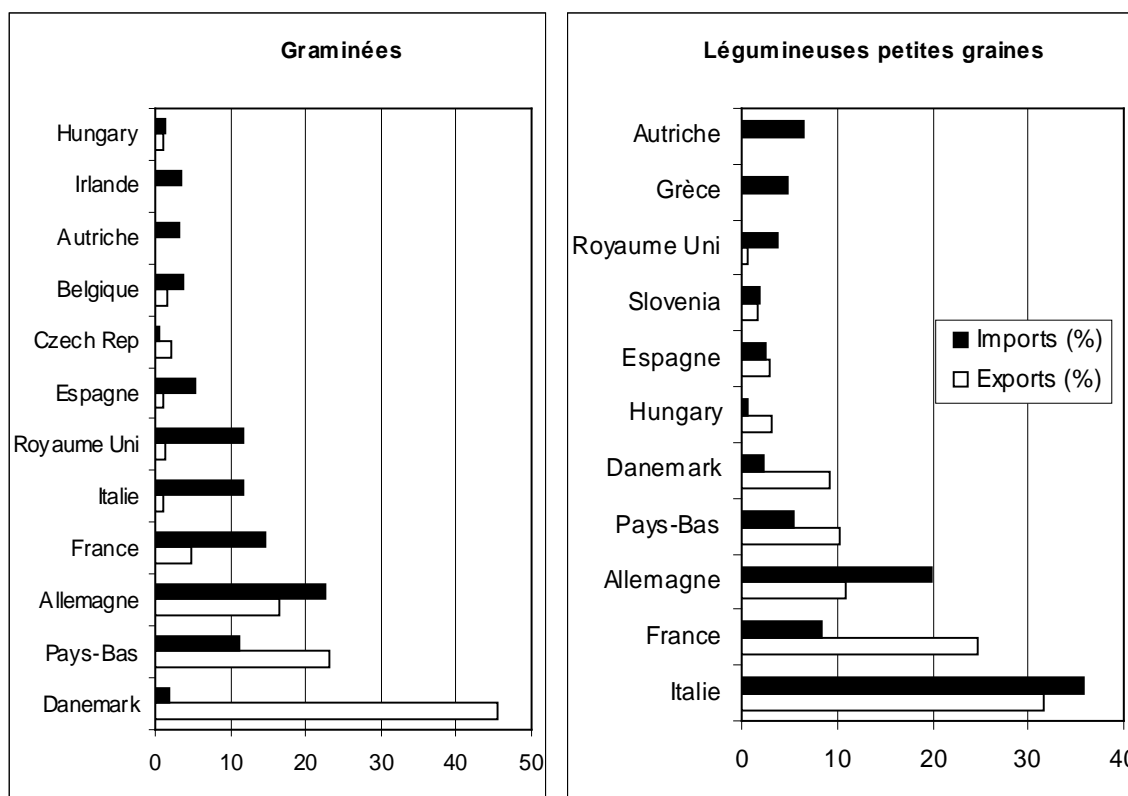
FIGURE 6 - Répartition des ventes de semences de luzerne et trèfle violet par région (source GNIS, 2001-2002).



6. Aperçu sur les échanges intra-européens

Les semences fourragères font l'objet de mouvements d'échanges importants entre pays de l'Union européenne (ARNAUD *et al.*, 2003). Les statistiques douanières permettent d'apprécier la part relative des différents pays dans les échanges.

FIGURE 7 - Echanges intra communautaires de semences fourragères (moyenne 2001-2002-2003 ; source Eurostat).



– Graminées (fourragères et gazon)

Le Danemark est le premier fournisseur du marché, avec 45% des échanges. Il est suivi des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la France avec respectivement 23%, 17% et 5% (FIGURE 7).

Les principaux pays acheteurs sont l'Allemagne (23%), la France (15%), l'Italie (12%), le Royaume-Uni (12%) et les Pays-Bas (11%).

Il est à noter que, hormis le Danemark, tous les pays exportateurs sont également importateurs.

– Légumineuses à petites graines

Pour ces espèces, deux opérateurs dominent le marché : l'Italie (32%) et la France (25%). Ils sont suivis de l'Allemagne (11%) et des Pays-Bas (10%).

L'Italie est également fortement importatrice (36%). Elle est suivie de l'Allemagne (20%) et de la France (8%).

– Une analyse à affiner

Le croisement des données douanières avec d'autres sources statistiques devrait permettre de comprendre les positions mixtes de certains pays à la fois importateurs et exportateurs. Les espèces ou types variétaux ne sont certainement pas les mêmes en import qu'en export.

Conclusion

Le marché des semences fourragères se caractérise par **un nombre d'espèces important** dont certaines peuvent avoir **des usages agricoles variés**.

Pour les semenciers, la gestion de l'approvisionnement est une affaire complexe car l'aire de développement des espèces est parfois diffuse et la demande extrêmement variable en volume. Cette demande est difficilement prévisible à moyen terme, alors que le cycle de production de certaines espèces est long. Ceci explique en partie la concentration des productions dans les zones agro-climatiques les plus favorables, au sein de l'Union européenne, pour approvisionner un marché géographiquement étendu et donc globalement plus stable en volume.

Les politiques agro-environnementales qui accompagnent la réforme de la politique agricole commune ou liées à des exigences réglementaires (Directive Nitrates...) laissent entrevoir pour certaines espèces des perspectives de développement de marché pour des utilisations en "culture intermédiaire de couverture de sol piège à nitrates (CIPAN)", en "bandes enherbées" et en couverture de sol pour les terres "admissibles" aux aides mais non mises en culture.

Par ailleurs, le développement des prairies temporaires est envisageable face à une probable extensification de la production bovine et laitière. Cependant, pour ces deux types d'utilisations, les quantités de semences nécessaires sont encore difficiles à évaluer.

Références bibliographiques

- ARNAUD J.D. (2003) : "Importance, diversité et évolutions quantitatives des fourrages annuels en France", Fourrages, 163, 197-208.
- ARNAUD J.D., DEBRABANT M.P., PRIN S. (2003) : "Les fourragères voyagent dans toute l'Europe", Bulletin Fnams, n°169, Janvier 2003.
- GNIS (2001-2002) : Enquête ventes départementales semences fourragères 2001-2002, GNIS.
- SCEES, Ministère de l'agriculture: Statistique agricole annuelle (résultats 2003), Agreste chiffre et données, n°160, juin 2004.
- SCEES, Ministère de l'agriculture: Enquête sur les pratiques culturales en 2001, Agreste chiffre et données, n°159, juin 2004.